

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 284

présenté par

M. Potier, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Hutin, M. Jérôme Lambert, M. Aviragnet, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Bricout, M. Faure, M. Garot, M. David Habib, Mme Jourdan, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Leseul, M. Letchimy, Mme Manin, M. Naillet, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

À la fin de l'alinéa 77, insérer la phrase suivante :

« La France s'attache particulièrement à renforcer la coopération culturelle, scientifique et d'éducation autour de la Méditerranée notamment en favorisant les programmes de volontariat entre la jeunesse des deux rives. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement déposé par le groupe Socialistes et apparentés vise à souligner l'importance de la coopération culturelle et d'éducation avec les pays méditerranéens, plus particulièrement en direction des jeunes. La jeunesse de ces pays va s'accroître encore dans les années qui viennent et constitue un véritable enjeu de développement.